

•Les gouvernements fédéral et provincial continueront de revoir leurs services et programmes de promotion du commerce extérieur, conscients que la technologie et la mondialisation ont modifié le rôle du gouvernement en ce qui a trait à l'assistance aux entreprises sur les marchés mondiaux et que des contraintes fiscales forcent les gouvernements à rationaliser et à coordonner leurs programmes et leurs services.

RECONNAISSANT la nécessité d'élaborer et de communiquer, en collaboration avec le milieu des affaires, des stratégies et des initiatives efficaces de promotion du commerce extérieur axées sur les besoins des entreprises;

LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

I. OBJECTIFS

1. Les Parties ont établi les objectifs de commerce et d'investissement suivants pour l'Alberta d'ici à l'an 2000 :
 - a) les exportations de biens et de services totaliseront 28 milliards de dollars par année, comparativement à 21,5 milliards en 1994;
 - b) le nombre d'exportateurs passera à 3 500, comparativement à 2 500 en 1994;
 - c) les investissements du secteur privé de sources nationales et étrangères dans les projets non énergétiques totaliseront 14 milliards de dollars par année, comparativement à 10 milliards en 1994.
2. Pour atteindre ces objectifs, les Parties uniront leurs efforts et travailleront avec la communauté des affaires pour :
 - a) accroître la coopération au niveau de la planification et de l'exécution des activités de promotion du commerce extérieur;
 - b) améliorer les liens entre le milieu d'affaires et les gouvernements au chapitre des activités de promotion du commerce, de la technologie et de l'investissement;